

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, le CN n'a pas l'intention d'acheter Maislin. Pour veiller sur nos intérêts, nous avons fait nommer des représentants du gouvernement du Canada au conseil d'administration et leur rôle est de protéger l'intérêt public. Le député comprendra que, lorsque nous avons pris cette décision, nous savions que la société était en difficulté. Nous avons agi ainsi en raison du grand nombre d'emplois canadiens qui étaient en cause. Bien entendu, nous espérons que la société se remettra sur pied et conservera les emplois qui étaient menacés par la conjoncture de l'époque.

Je pourrais ajouter, pour clarifier une réponse que j'ai donnée hier, que jusqu'à présent Maislin n'a présenté aucune demande d'aide supplémentaire au gouvernement.

* * *

L'ÉNERGIE

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT SUR L'ÉTABLISSEMENT DU PRIX DU CHARBON

M. Sid Parker (Kootenay-Est-Revelstoke): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, s'il veut bien reprendre son siège. J'ai voulu poser cette question ce matin, durant la séance du comité des Transports, mais on m'a informé qu'il fallait plutôt la poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Nous croyons maintenant savoir que la mesure législative sur le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau accordera au gouvernement le droit de modifier le prix du charbon extrait des gisements nationaux qui se trouvent dans ma circonscription, et même de disposer des gisements de charbon par décret du conseil, sans en référer au Parlement. Le ministre dirait-il à la Chambre ce que son gouvernement entend faire de ces gisements de charbon de 50,000 acres qui, d'après les estimations, renferme quelque 450 milliards de dollars de charbon?

• (1440)

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, j'ai donné ces renseignements ce matin au comité qui étudie les prévisions de dépenses de mon ministère. La raison pour laquelle cette disposition figurera dans la mesure législative portant sur les chemins de fer de l'Ouest, c'est qu'il s'agit simplement d'éliminer une anomalie qui existe actuellement et qui limite le prix de vente de ce charbon à \$2 la tonne. Nous avons pensé que ce chiffre n'était plus acceptable et nous avons donc prévu une disposition du bill pour supprimer cette anomalie.

Quant à savoir ce qu'il adviendra de cette mine de charbon et de tous les gisements de charbon de la région, c'est une décision qui reste à prendre. Le député sait qu'actuellement un important projet est en voie de réalisation dans le nord de sa province et que le moment n'est peut-être pas bien choisi pour mettre en valeur les charbonnages des terres fédérales. Quand le moment viendra, au moins les empêchements qui existent dans la loi auront été supprimés.

Questions orales

ON DEMANDE LA RÉTROCESSION DES CHARBONNAGES À LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Sid Parker (Kootenay-Est-Revelstoke): Madame le Président, il me semble étrange que le ministre des Transports décide d'intervenir maintenant, alors que je n'ai pas réussi à obtenir qu'il fournisse ces renseignements au comité. Je m'adresse de nouveau au ministre de l'Énergie. Étant donné que la province de Colombie-Britannique a remis ces 50,000 acres de terrain au gouvernement fédéral au moment où une entente a été conclue au sujet du Nid-de-Corbeau, et étant donné que les sociétés ferroviaires veulent se débarrasser de cette entente, je demande maintenant au ministre s'il donnera à la Chambre et à la population de la Colombie-Britannique l'assurance que ces 50,000 acres seront rétrocédés au gouvernement et aux citoyens de la Colombie-Britannique, si l'on décide d'abroger l'entente sur le Pas du Nid-de-Corbeau?

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je dois dire à l'honorable député que je ne peux pas donner une telle garantie. Le ministre des Transports a répondu à la question tantôt et évidemment, à ce moment-ci, nous en sommes propriétaires et nous aviserons s'il y a un problème particulier plus tard.

* * *

[Traduction]

LES CHEMINS DE FER

L'ENTENTE SUR LE PAS DU NID-DE-CORBEAU—LES RÉPERCUSSIONS DE LA MODIFICATION PROPOSÉE

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports et concerne le projet d'abolition du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Il y a dix ans, le prix moyen d'un boisseau de céréales était de \$4.50. Il est, pour l'année financière 1982-1983, de \$5.17, soit une augmentation de 13 p. 100. Par ailleurs, au cours des neuf dernières années, l'inflation a été de 135 p. 100. Devant cette situation, je voudrais que le ministre me dise comment il peut justifier que l'on envisage d'augmenter de près de 550 p. 100 les frais de transport pour les agriculteurs de l'Ouest?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, il faut je crois rappeler qu'il y a un rapport entre le prix du transport des céréales et le prix de vente de ces mêmes céréales. Pendant la guerre, les frais de transport entraient pour 17 p. 100 dans le prix des céréales. Par la suite, ce pourcentage est tombé à 10 p. 100 puis à 8 p. 100. Il ne représente plus aujourd'hui que 2.5 p. 100. Le prix du transport des céréales ne représente donc plus aujourd'hui que 2.5 p. 100 du coût de revient des céréales. Par conséquent, on ne peut mettre les problèmes d'écoulement des céréales à l'heure actuelle au compte du coût de transport. Le député doit comprendre qu'il ne représente qu'une part infime du prix de revient de la production des céréales et, en conséquence, sa question est sans fondement.